



## ***charte de médiation à Biobauges***

**Article 1 : Le médiateur doit avoir été formé aux techniques de médiation.**

**Article 2 : Il intervient sur demande des personnes en conflit.**

**Article 3 : Le médiateur débute sa médiation par un rappel des règles à respecter.**

**Article 4 : Le médiateur veille au respect moral et physique de chacun.**

**Article 5 : Le médiateur permet aux parties en conflit de trouver par le dialogue une solution.**

**Article 6 : Le médiateur s'engage à participer aux réunions de concertation pour analyser le dispositif et le faire évoluer si nécessaire.**

**Article 7 : Le médiateur respecte le principe de confidentialité.**

**Article 8 : Le médiateur doit rester neutre et ne pas prendre la défense d'une des deux parties.**

**Article 9 : Le médiateur s'expose à sa radiation du dispositif s'il ne respecte pas cette charte.**

**Article 10 : Le médiateur qui signe cette charte, s'engage à la respecter.**

**Nom : .....Prénom.....**

**Signature :**

## ***Le rôle du médiateur***

- ❖ Le médiateur facilite le dialogue.
- ❖ Le médiateur ne prend pas parti, il ne juge pas mais il aide à trouver une solution aux difficultés.
- ❖ Il n'oblige personne à venir le voir mais propose son aide dans un esprit de respect mutuel.
- ❖ Le médiateur établit un climat de confiance.
- ❖ Il est là pour écouter : il s'intéresse aux problèmes, donne son attention et son temps et demande en échange de la bonne volonté.
- ❖ Il ne rapporte pas ce qui lui est dit : il est discret et a droit à toutes les confiances.
- ❖ Le médiateur aide à trouver une solution mais ne trouve pas la solution.
- ❖ La véritable solution est entre les mains des personnes qui sont en conflit. Il n'est pas magicien, ne pas lui demander l'impossible.

## ***Les devoirs du médiateur***

Neutralité, confidentialité, respect

Servir de médiateur implique d'écouter et non pas de parler

Servir de médiateur signifie **écouter** les besoins de l'autre.

***“Ne rompez pas le silence si ce n'est pas pour l'améliorer.”*** L.V. Beethoven

## ***Les préalables à la médiation***

Les médiateurs énoncent, à tour de rôle les règles de la médiation :

o On doit parler de ce que l'on a fait (on parle en "je"), pas de ce que l'autre a fait

o Je respecte l'autre sans coup ni insulte.

o J'ai envie de chercher une solution.

o J'écoute l'autre sans l'interrompre.

o J'essaie d'être sincère et vrai.

o Ce qui est dit ici, reste ici.

- Vous êtes ici parce que vous êtes d'accord avec la médiation et avec les règles qu'on vous a dites.

Êtes-vous d'accord?

## ***Le déroulement de la médiation***

La personne qui a demandé la médiation commence par s'exprimer en parlant des faits sans être interrompue.

Le médiateur reformule.

L'autre personne à son tour s'exprime sans être interrompue.

Le médiateur reformule.

Les parties en conflit recherchent des solutions.

Elles discutent et elles recherchent un accord.

Le médiateur reformule la solution trouvée.

**Les accords, pour qu'ils soient respectés, doivent être atteints et acceptés par les parties.** Le médiateur ne fait que les accompagner dans ce processus.

Fin de la médiation

## ***Pour conclure:***

*Les principes recteurs qui guident et préparent la médiation sont : la confidentialité, la volonté, l'oralité entre les parties et la pleine communication entre ces dernières, l'impartialité du ou des médiateur.s qui interviennent.*